

Contrôle sur pieces de la maison de retraite la consolation

Novembre 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision arrêtant la composition du CVS
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_05	Mettre le règlement de fonctionnement en conformité avec la réglementation en le soumettant aux instances représentatives du personnel (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_08	1 - Gouvernance	Prescription_06	Poursuivre la recherche un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF : « équivalent temps plein de 0,60 pour un établissement dont la capacité autorisée est comprise entre 60 et 99 places »).	12 mois	Le cas échéant, Contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_09	2 - Ressources Humaines	Prescription_07	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	12 mois	Planning de nuit
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		

Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles (avec intervenant extérieur) au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220002448_CCAS PLEUDIHEN SUR RANCE